



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la Représentation de l'Etat**

Bureau de la Représentation de l'Etat
Affaire suivie par Marie-Hélène BOISSEAU

Dijon, le **29 AVR. 2021**

Madame la maire,
Monsieur le maire,

Le samedi 8 mai 2021, nous commémorerons le 76ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Personne ne doit oublier les victimes tombées sur les champs de bataille, sous les tortures, devant les pelotons d'exécution ou dans les camps de concentration et tous ceux qui ont contribué à la victoire sur le nazisme et le fascisme.

Néanmoins, la situation sanitaire actuelle ne nous permet toujours pas de tenir les cérémonies commémoratives dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux et représentants d'associations, présence de troupes...).

Aussi, je vous invite à organiser dans votre commune une cérémonie dans un format adapté et respectant les mesures suivantes :

- la population ne sera pas conviée ;
- il n'y aura pas de troupes et pas d'invités ;
- la participation des anciens combattants et des porte-drapeaux sera limitée ;
- vous pourrez procéder au dépôt d'une gerbe, accompagné éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, en respectant les mesures de distanciation.

Le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, que vous lirez lors de cette commémoration sera déposé, dès réception, dans votre espace OCMI.

Enfin, les édifices publics et les mairies en particulier devront être pavoisés lors des journées commémoratives nationales, sous réserve que les agents affectés à cette tâche puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité et dans le respect des mesures « barrières » selon le calendrier ci-joint :

- le **samedi 8 mai** aux couleurs nationales pour commémorer la Victoire du 8 mai 1945
- le **dimanche 9 mai** aux couleurs nationales **et européennes** pour la Journée de l'Europe (anniversaire de la déclaration de Robert SCHUMAN du 9 mai 1950) et pour la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

- le **lundi 10 mai** aux couleurs nationales pour la commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Sachant compter sur votre concours, je vous prie d'agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet,
directeur de cabinet,



Danyl Afsoud